

## DÉLIBÉRATION n° 2026/066

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril 2026 à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de restauration de l'école « Las Mouliás », sous la présidence de Monsieur Laurent LAGES, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA, Joël MANO, Stéphanie NOGUES, Christophe CAILLEAUX, Mathilde LACRAMPE, Pierre DE MACEDO, Christine MAS, Frédéric SIBOUT, Philippe LACOSTE, Fabienne ALMERAS, Sébastien VERTUEL, Stéphanie DUVIEILH, Patrick DA SILVA, Gaëlle FLUCK, Christophe LOTTIN, Carole DUCUING, Sylvette PERE, José LOUREIRO DA SILVA, Gilles COLOMB, Bernard PLANO, Aurélia RABEJAC, Stéphanie LAGLEIZE et Jacqueline ALFONZO.

**Procurations :** Malika MARKIEWICZ à Gaëlle FLUCK, Mathis DOURTHE à Joël MANO, Marie SANSON à Laurent LAGES, Robert MONZANI à Stéphanie LAGLEIZE et Jean-Marie DA BENTA à Aurélia RABEJAC.

**Secrétaire de séance :** Joël MANO

**OBJET : Domaine Public Routier - Renouvellement du marquage axial ocre de sécurité sur la route départementale n° 17 - Route des usines dna slà traversée de la commune**

Dans le cadre de la mise en oeuvre du programme de renouvellement 2024 de la signalisation horizontale, il avait été planifié la mise en oeuvre du marquage axial ocre de sécurité sur une portion de la route des Usines - route départementale n° 17, dans la traversée de notre commune.

Cette mise en oeuvre a été reportée puisque des travaux étaient présents et impactaient ce secteur. Aujourd'hui, le Département a réalisé la réfection de la couche de roulement de la chaussée en enrobés ainsi que le renouvellement de ce marquage horizontal.

Considérant que le montant total des travaux s'élève à 950 €, financé à parité avec le Département.

Considérant que le Département serait Maître d'Ouvrage de l'opération et que, par conséquent, la Commune verserait au Département un fonds de concours correspondant à sa part des travaux, soit 285 €.

Considérant que la Direction des Routes et des Mobilités du Département nous a transmis un projet de convention entre la Commune et le Département pour formaliser cet accord.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

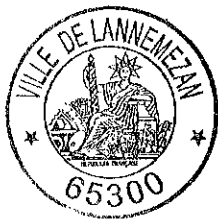
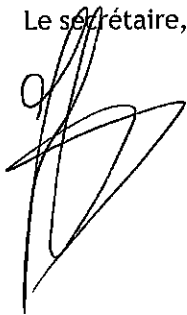
**ACCORDE**

➤ Le versement du fonds de concours au Département,

**AUTORISE**

> Monsieur le Maire à signer les 2 exemplaires de la convention.

Le secrétaire,



Affiché le 23/04/26

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Laurent LAGES

